



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Préfecture
Direction de la réglementation, de l'intégration et des migrations
Bureau des affaires réglementaires et de proximité
pref-taxivt@alpes-maritimes.gouv.fr

CARTE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE VTC

(VOITURE DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR)

FORMULAIRE DE DEMANDE

Nom de famille : Prénoms :

Nom d'usage :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Départ/Pays : Nationalité :

de (nom et prénom du père):

Et de (nom de naissance et prénom de la mère) :

Adresse :
.....

Code postal : VILLE :

Téléphone : **Mail (impératif)** :



Mail : Fournir impérativement une adresse électronique où vous restez joignable

PERMIS DE CONDUIRE

N° : Délivré le :/...../..... À :

Porter la mention « certifié exact » avant signature.

Fait à :

Le :

Signature :

DOSSIER À RENVOYER COMPLÉTÉ, DATÉ ET SIGNÉ, EXCLUSIVEMENT PAR VOIE POSTALE À L'ADRESSE SUIVANTE:

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

Direction de la réglementation, de l'intégration et des migrations
Bureau des affaires réglementaires et de proximité – **VTC**
147 Bd du Mercantour
06286 **NICE CEDEX 3**

CONTACT : pref-taxivt@alpes-maritimes.gouv.fr

LIEN INTERNET : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Demarches-administratives/Taxis-VTC-2-et-3-roues/Conducteur-de-VTC-voiture-de-transport-avec-chauffeur/Demander-ou-renouveler-sa-carte-de-VTC>

INFORMATIONS IMPORTANTES :

L'exercice de la profession de conducteur de voiture de transport avec chauffeur (VTC) est réglementé. Il nécessite une carte professionnelle.

Vous adressez la demande par écrit au préfet du département de votre domicile.

La décision vous est adressée dans un délai de trois mois suivant la réception du dossier complet.

Vous devez restituer la carte professionnelle de conducteur de VTC lorsque vous cessez définitivement votre activité professionnelle ou lorsqu'une des conditions prévues pour sa délivrance cesse d'être remplie. À défaut, celle-ci est retirée par l'autorité administrative compétente.

INCAPACITÉS *(Article R3120-8 du code des transports)*

Nul ne peut exercer la profession de conducteur de véhicule de transport public particulier si figure au bulletin n° 2 de son casier judiciaire, ou à son équivalent pour les non-nationaux, l'une des condamnations suivantes :

1° Une condamnation définitive pour un délit sanctionné en vertu du [code de la route](#) par une réduction de la moitié du nombre maximal de points du permis de conduire ;

2° Une condamnation définitive pour conduite d'un véhicule sans être titulaire du permis de conduire correspondant à la catégorie du véhicule utilisé ou pour conduite malgré l'annulation du permis de conduire ou malgré l'interdiction d'obtenir la délivrance du permis, ou encore pour refus de restituer son permis de conduire après l'invalidation ou l'annulation de celui-ci ;

3° Une condamnation définitive prononcée par une juridiction, française ou étrangère, à une peine criminelle ou à une peine correctionnelle d'au moins six mois d'emprisonnement pour vol, escroquerie, abus de confiance, atteinte volontaire à l'intégrité de la personne, agression sexuelle ou infraction à la législation sur les stupéfiants.

PIÈCES A FOURNIR

1ERE DEMANDE

I – JUSTIFICATIFS D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Photocopie de l'attestation de réussite à l'examen conducteur de voiture de transport avec chauffeur.

OU

Photocopie de documents justifiant d'une expérience professionnelle, d'une durée minimale d'un an, **en qualité de chauffeur professionnel de personnes**, au cours des dix dernières années précédant la demande de carte professionnelle (contrat de travail portant noms, prénoms et qualité du signataire ainsi que le cachet mentionnant la raison sociale de l'établissement et SIREN, accompagnés d'au moins 12 bulletins de salaire à temps complet portant explicitement la qualification professionnelle, éventuellement carte professionnelle, etc...).

II – PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

1. Demande de carte professionnelle de conducteur de voiture de transport avec chauffeur, complétée et signée.
2. Formulaire de récupération des images de la carte VTC à compléter (photo et signature) → voir au verso
3. Photocopie d'une pièce d'identité recto-verso en cours de validité :
 - . carte nationale d'identité sécurisée ou passeport pour les ressortissants français et des pays membres de l'Union européenne ;
 - . titre de séjour en cours de validité pour les ressortissants de pays hors Union Européenne.
4. Photocopie recto-verso du permis de conduire catégorie B en cours de validité et dont le nombre maximal de points n'est pas affecté par le délai probatoire prévu à l'article L223-1 du code de la route.
Les titulaires d'un permis de conduire étranger d'un pays de l'Union Européenne doivent en outre produire une attestation du pays de délivrance justifiant que les droits à conduire ne sont ni suspendus, ni annulés.
5. deux photographies d'identité récentes.
6. justificatif de domicile, attestant de la résidence principale dans les Alpes Maritimes (quittance, facture,...). Le cas échéant, attestation sur l'honneur de l'hébergeant accompagnée de la photocopie recto-verso de sa pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.
7. Un exemplaire ou une photocopie du certificat médical, délivré dans les conditions définies aux articles R.221-10 et R221-11 du code de la route, vous déclarant apte à l'exercice de chauffeur de voiture de tourisme ou une photocopie de votre carnet médical de conducteur en cours de validité. **La visite médicale doit avoir moins de deux ans au moment de la demande (http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/content/download/8897/102115/file/Liste%20MEDECINS_VILLE_19.01.17.pdf)**
8. Une enveloppe autocollante timbrée au tarif en vigueur, libellée à vos nom et adresse.

RENOUVELLEMENT

PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

1. Pièces 1 à 8 indiquées ci-dessus ;
2. copie de l'attestation de formation professionnelle continue délivrée par un centre de formation agréé.

Formulaire de récupération des images de la carte VTC

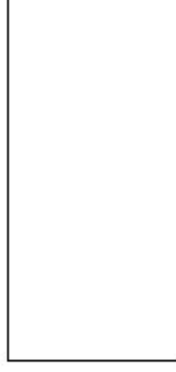
Nom et prénom du chauffeur :



Coller la photo d'identité
du chauffeur au milieu du

cadre noir

Le cadre noir doit rester
visible



Récupérer la signature du
chauffeur au milieu du

cadre noir

Le cadre noir doit rester
visible